



PROVINCE SUD direction de l'environnement	ARRIVÉ LE : 28 FEV. 2017										
	N° 7795										
AFFECTÉ	Dir	CM Conseil Scient.	CM Code ENV	CM Projets Transv.	CE Com	SGN	SAF	SICIED	SCBT	PPRB	PZF
COPIE											
OBSERVATIONS VM 3/03 BICPE 3/03 R											

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrivé le :

27 FEV. 2017

Centre Administratif
de la province Sud

REF: F16028.01

Direction de l'Environnement (DENV)
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tél: 20 34 00 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

FORMULAIRE DE DECLARATION DE MISE EN SERVICE D'INSTALLATIONS CLASSEES

(Article 415-7 du code de l'environnement de la province Sud)

ATTENTION

Formulaire à déposer ou à envoyer par courrier en deux (2) exemplaires
à l'attention du président de l'Assemblée de province.

Direction de l'Environnement

Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)

Centre administratif de la province Sud

Pour tout renseignement, contacter le SICIED

Tél : 20 34 00 Email : denv.contact@province-sud.nc

* L'EXPLOITANT (indiquer la dénomination) Sik
déclare avoir mis en service la ou les INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
suivantes : STEP RESIDENCE KOTOLO 13 RUE BENERIE V
NOUVEA

* NUMERO D'ARRETE D'AUTORISATION, D'AUTORISATION SIMPLIFIEE OU DE RECEPISSE DE DECLARATION DE OU
DES ACTIVITES CONCERNEES :

RECEPISSE N° 2016-3367/DENV du (jj/mm/aaaa) 3/02/2016

* DATE DE MISE EN SERVICE : (jj/mm/aaaa) 10/2016

LOCALISATION DE OU DES INSTALLATIONS

* Commune : NOUVEA

* Adresse : 13 RUE BENERIE VDC NOUVEA

* Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93) : 645536-1088

* Fait à NOUVEA, le (jj/mm/aaaa) 20/02/16

* Par (Nom - Prénom du signataire) : _____

* Qualité du signataire : Charge d'opération

* Signature : Société Immobilière
de Nouvelle-Calédonie

Toute déclaration fautive ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 819 000 F d'amende)

*Champs obligatoires



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrivé le :

27 FEV. 2017

Centre Administratif
de la province Sud

RGF F16028.01

Direction de l'Environnement (DENV)
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)

Antenne 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP 111, 98849 Nouméa cedex

Tél: 20 34 00 - Fax: 20 30 05
denv.contact@province-sud.nc

FORMULAIRE DE DECLARATION DE MISE EN SERVICE D'INSTALLATIONS CLASSEES

(Article 415-7 du code de l'environnement de la province Sud)

ATTENTION

Formulaire à déposer ou à envoyer par courrier en deux (2) exemplaires
à l'attention du président de l'Assemblée de province.

Direction de l'Environnement

Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)

Centre administratif de la province Sud

Pour tout renseignement, contacter le SICIED

Tél : 20 34 00 Email : denv.contact@province-sud.nc

* L'EXPLOITANT (indiquer la dénomination) SK

déclare avoir mis en service la ou les INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
suivantes: STIP RESIDENCE KOTOLO 13 RUE BENERIE IV
NOUMEA

* NUMERO D'ARRETE D'AUTORISATION, D'AUTORISATION SIMPLIFIEE OU DE RECEPISSE DE DECLARATION DE OU
DES ACTIVITES CONCERNEES :

RECEPISSE N° 2016-3367/DENV du (jj/mm/aaaa) 3/02/2016

* DATE DE MISE EN SERVICE : (jj/mm/aaaa) 10/2016

LOCALISATION DE OU DES INSTALLATIONS

* Commune : NOUMEA

* Adresse : 13 RUE BENERIE DC NOUMEA

* Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93) : 645536-1088

* Fait à NOUMEA le (jj/mm/aaaa) 20/02/17

* Par (Nom - Prénom du signataire) : _____

* Qualité du signataire : Chargée d'opération

* Signature : Société Immobilière
de Nouvelle Calédonie

Toute déclaration fautive ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 819 000 F
d'amende)

*Champs obligatoires